



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

## 1. Identification du mélange et de l'entreprise

Identificateur du produit : **Striping Paint (solvent based) - Aerosol**

Nom du produit :

710 Traffic White	750 Traffic Blue
720 Traffic Yellow	760 Traffic Green
730 Traffic Red	770 Asphalt Black
740 Traffic Orange	780 Clear

Utilisation recensées pertinentes de la substance : Peintures et revêtements.

Usages déconseillés : Ne pas utiliser dans les endroits mal ventilés.

Fabricant/Fournisseur :	<b>Aervoe Industries Incorporated</b>
Adresse postale/C.P. :	<b>1100 Mark Circle</b>
Identificateur du pays/Code postal/Lieu :	<b>Gardnerville, Nevada 89410</b>
Numéro de téléphone :	<b>1-775-782-0100</b>
Adresse électronique :	<b>mailbox@Aervoe.com</b>
Contact à l'échelle nationale :	<b>Aervoe Industries Incorporated</b>
Renseignements sur le produit :	<b>1-800-227-0196</b>
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	<b>1-800-424-9300 (CHEMTREC – 24 h.)</b>

## 2. Identification des dangers

### Classifications

Dangers physiques :	Aerosol - Category 1 Flam. Gas 1 Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 3
Dangers pour la santé :	Carc. 1B Muta. 1B Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Repr. 2 (excluding 780) STOT RE 2 (excluding 780) Skin Irrit. 2 (excluding 780) Acute Tox. 4
l'environnement :	Aquatic Chronic 2 (excluding 780)

### Éléments d'étiquetage



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

Identificateur du produit : Danger

Mentions de danger :

- H220 – Gaz extrêmement inflammable.
- H222 – Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 - Récipient sous pression : peut éclater si chauffe
- H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 – Nocif par contact cutané.
- H315 – Provoque une irritation cutanée. (excluding 780)
- H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 – Nocif par inhalation.
- H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340 – Peut induire des anomalies génétiques
- H350 – Peut provoquer le cancer .
- H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus . (excluding 780)
- H373 – Risque présumé d'effets graves pour les système nerveux la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) (excluding 780)
- H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques. (excluding 780)
- H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (excluding 780)

Conseils de prudence :

- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 - Tenir hors de portée des enfants
- Lire l'étiquette avant l'usage
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation
- P251 - Contenant sous pression : Ne pas le perforer ni le brûler, même après utilisation
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz /brouillards/vapeurs/aérosols
- P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
- P264 - Se laver soigneusement... après manipulation
- P280 - Porter des gants protecteurs/un dispositif de protection oculaire/un dispositif de protection faciale
- P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau ou les cheveux, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau savonneuse/se doucher.
- P410+P412 - Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale/nationale/internationale

P251 - Contenant sous pression : Ne pas le perforer ni le brûler, même après utilisation



Symboles/Pictogrammes :

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Composition

Substance chimique	Synonymes	Numéro CAS	Numéro EINECS	% du poids	Catégorie de danger	Code H
Hydrocarbon Propellant	LPG	68476-86-8	270-705-8	10-30%	Press. Gas Flam. Gas 1	H220 H229
Hexane	n-Hexane	110-54-3	203-777-6	7-13%	Flam. Liq. 2 Repr. 2 Asp. Tox. 1 STOT RE 2 * Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H225 H361f *** H304 H373 ** H315 H336 H411
Aliphatic Petroleum Distillates	Solvent Naphtha	64742-89-8	265-192-2	7-13%	Carc. 1B Muta. 1B Asp. Tox. 1	H350 H340 H304
Acetone	Propanone	67-64-1	200-662-2	3-7%	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225, H319, H336
n-Butyl Acetate	n-Butyl Ester	123-86-4	204-658-1	3-7%	Flam. Liq. 3 STOT SE 3	H226 H336
Ethyl Acetate	Ethanoate	141-78-6	205-500-4	1-5%	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336
2-Butoxyethyl Acetate	Butyl Glycol Acetate	112-07-2	203-933-3	1-5%	Acute Tox. 4	H332 H312
780 contains						
Acetone	Propanone	67-64-1	200-662-2	10-30%	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225, H319, H336
Hydrocarbon Propellant	LPG	68476-86-8	270-705-8	10-30%	Press. Gas Flam. Gas 1	H220 H229
n-Butyl Acetate	n-Butyl Ester	123-86-4	204-658-1	10-30%	Flam. Liq. 3 STOT SE 3	H226 H336



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

Ethyl Acetate	Ethanoate	141-78-6	205-500-4	7-13%	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336
2-Butoxyethyl Acetate	Butyl Glycol Acetate	112-07-2	203-933-3	1-5%	Acute Tox. 4 * Acute Tox. 4 *	H332 H312
Aliphatic Petroleum Distillates	Solvent Naphtha	64742-88-7	265-191-7	1-5%	Asp. Tox. 1	H304
Propylene Glycol	$\alpha$ -Propylene Glycol	57-55-6	200-338-0	1-5%	N/AV	N/AV
Aliphatic Petroleum Distillates	Solvent Naphtha	8032-32-4	232-453-7	1-5%	Carc. 1B Muta. 1B Asp. Tox. 1	H350 H340 H304

## Autres renseignements sur le produit

Identité chimique : Mélange

## 4.) Premiers soins

### Conseils généraux :

En cas de persistance des symptômes, toujours appeler un médecin.

### Premiers soins en cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre et lui fournir de l'oxygène si sa respiration est difficile. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Obtenir immédiatement une aide médicale.

### Premiers soins en cas de contact cutané :

Laver la surface affectée avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Obtenir immédiatement une aide médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

### Premiers soins en cas de contact oculaire :

En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement une aide médicale.

### Premiers soins en cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau à condition que la personne soit consciente. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir immédiatement une aide médicale.

### Principaux symptômes/effets :

Une exposition peut causer une légère irritation de



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

la peau, des yeux et des voies respiratoires. Une exposition excessive peut causer des effets sur le système nerveux central.

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

Propriétés d'inflammabilité :	Aérosol
Agents extincteurs appropriés :	Dioxyde de carbone, poudre chimique, eau pulvérisée.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun agent connu
Risques spécifiques présentés par la substance ou le mélange :	Aucun risque connu
Produits de combustion dangereux :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone
Risques d'incendie et d'explosion :	Les contenants fermés peuvent se rompre sous l'effet d'une augmentation de la pression en cas d'exposition à des températures extrêmes.
Conseils à l'intention des pompiers :	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés à la chaleur ou au feu afin d'empêcher une augmentation de pression. En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil de respiration autonome homologué par le NIOSH, muni d'un masque intégral avec régulateur de pression ou autre dispositif assurant une pression positive.

## 6. Marche à suivre en cas de dispersement accidentel

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

- 1) Suivre les recommandations énoncées à la section 8 sur le matériel de protection individuelle.
- 2) Maintenir une ventilation adéquate.

### MESURES DE NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT :

- 1.) Évacuer le personnel non protégé de la zone affectée.
- 2.) Éloigner les sources d'inflammation si cette opération peut être effectuée sans danger.
- 3.) Ramasser les substances déversées en utilisant des outils anti-étincelles, et les placer dans un récipient approprié en vue de leur mise au rebut.
- 4.) Assurer le confinement du produit déversé afin de l'empêcher de pénétrer dans les égouts ou les réserves d'eau souterraines.
- 5.) Toujours éliminer les déchets conformément aux règlements de l'UE et des autorités nationales et locales.
- 6.) Empêcher les déchets de pénétrer dans les égouts pluviaux/les systèmes de drainage ou les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau.

## 7. Manipulation et entreposage

### Manipulation :

Inflammable, utiliser dans un endroit bien aéré.



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

Ne pas utiliser à proximité de sources d'inflammation.  
Ne pas manger, boire ou fumer lorsque l'on utilise cette substance.  
Se laver les mains après usage.

## Conditions à observer pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité :

Garder à l'abri de la lumière solaire directe.  
Température d'entreposage : 0 à 49 °C (32 à 100 °F).  
Aucune incompatibilité connue.  
Les contenants d'aérosol qui ont été complètement vidés peuvent encore contenir des gaz inflammables. S'abstenir de les perforer ou de les entreposer à proximité de sources d'inflammation.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Mesures techniques appropriées :

Assurer une ventilation suffisante. Un système local et/ou général d'évacuation est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition dans l'air.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Prendre toutes précautions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

### Protection individuelle :

Des dispositifs de protection des yeux et du visage tels que des lunettes ou un masque de sécurité sont recommandés.

### Protection cutanée :

Porter des vêtements de protection appropriés, et notamment des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison de travail, en fonction des circonstances, pour empêcher le contact avec la peau.

### Protection des voies respiratoires :

N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Si les concentrations de vapeur sont inconnues, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à régulateur et pression positive.

Ingrédient dangereux	Numéro CAS	TLV ACGIH (TWA)	TLV ACGIH (STEL)	PEL OSHA (TWA)	PEL OSHA (STEL)
Hydrocarbon Propellant	68476-86-8	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV
Hexane	110-54-3	50ppm	N/AV	500ppm	N/AV
Aliphatic Petroleum Distillates	64742-89-8	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV
Acetone	67-64-1	500ppm	750ppm	1000ppm	N/AV



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

n-Butyl Acetate	123-86-4	150ppm	200ppm	150ppm	N/AV
Ethyl Acetate	141-78-6	400ppm	N/AV	400ppm	N/AV
2-Butoxyethyl Acetate	112-07-2	20ppm	N/AV	N/AV	N/AV

**\*Les valeurs indiquées ont été calculées en prenant comme base les données figurant dans l'édition 2014 du Guide to Occupational Exposure Values, publié par l'ACGIH**

## 9. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : La couleur varie selon le produit. e	Odeur : Odeur d'hydrocarbure
Seuil olfactif : N/AV	pH : N/AV
Point de fusion : N/AV	Point de congélation : N/AV
Point initial d'ébullition : N/AV	Domaine d'ébullition : N/AV
Point d'éclair : < 0° F (-18° C)	Taux d'évaporation : Plus rapide que l'acétate de butyle
Inflammabilité (solide, gaz) : Gaz inflammable	Limite supérieure d'explosibilité : 1.1% Limite inférieure : 18%
Tension de vapeur : N/AV	Densité de vapeur : Plus lourd que l'air
Densité relative : N/AV	Solubilité : Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau : N/AV	Température d'auto-inflammation : N/AV
Température de décomposition : N/AV	Viscosité : N/AV
Propriétés explosives : N/AV	Propriétés oxydantes : N/AV

## 10. Stabilité et réactivité

Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne risque pas de se produire dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales

Conditions à éviter : Sources de chaleur et d'inflammation

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux : Aucun

## 11. Données toxicologiques

Selon certaines notifications, une surexposition répétée et prolongée à des solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Une surexposition répétée peut également avoir des effets nocifs sur les reins, les poumons, le foie, le cœur et le sang.

Voies d'exposition : Yeux, peau, ingestion et/ou inhalation

Données sur la toxicité aigüe :



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

(Acetone) LD50: 5800 mg/kg (Rat-Oral)  
(Acetone) LC50: 21000 ppm/8 hr (Rat-Inha)  
(2-Butoxyethyl Acetate)CD50: 2400mg/kg (Rat-Oral)  
(2-Butoxyethyl Acetate) LC50:450ppm,4h (Rat-Oral)

Données sur l'irritation oculaire : N/AV

Données sur l'irritation/la sensibilisation/l'absorption cutanée : N/AV

Données sur la toxicité pour la reproduction : N/AV

Données sur la mutagénéicité : Muta. 1B

Symptômes associés au contact physique : N/AV

Effets aigus/chroniques résultant d'une exposition de courte/longue durée : Irritant pour la peau. Un contact prolongé ou répété peut causer une délipidation de la peau susceptible de provoquer une dermatite. Ce produit ne devrait pas être un sensibilisateur de la peau.

Cancérogène connu à déclaration obligatoire par l'entremise des organismes suivants :

NTP : N/AV

CIRC : IARC3:Classification not possible from current data

OSHA : TLV-A4

\* Les distillats du pétrole peuvent contenir des carcinogènes chimiques en quantités limitées (< 0,01 %). Ces quantités sont déterminées par le fournisseur et sont fonction de la fraction/pureté du distillat pendant le processus de fabrication. Les substances chimiques qui peuvent être présentes dans les distillats figurent dans la liste établie en application de la proposition 65 de la Californie, et peuvent consister, sans que cette énumération soit limitative, en ÉTHYLBENZÈNE, BENZÈNE et TOLUÈNE.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité : **Aucune donnée n'est disponible**

Persistance et dégradabilité : **Aucune donnée n'est disponible**

Potentiel de bioaccumulation : **Aucune donnée n'est disponible**

Mobilité dans le sol : **Aucune donnée n'est disponible**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : **Aucune donnée n'est disponible**

Autres effets nocifs : **Aucune donnée n'est disponible**

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Élimination des déchets :** Éliminer les substances conformément aux exigences de l'UE et des règlements nationaux et locaux.





# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

En vue de l'élimination correcte des substances utilisées, il faut procéder à une évaluation destinée à déterminer les options appropriées et acceptables de gestion des déchets autorisées en vertu des règles, règlements et/ou lois applicables en vigueur dans votre localité.

**Élimination du produit/du conditionnement :** Éliminer le conditionnement conformément aux exigences, règlements et/ou lois fédéraux, étatiques et locaux en vigueur dans votre localité.

## 14. Informations relatives au transport

### Règlement DOT des États-Unis

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference 49 CFR 172.101

### IMDG

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IMDG code part 3

### IATA

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols, Flammable	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IATA Dangerous Goods Regulation

## 15. Information réglementaire

### Classification en fonction du lieu de travail :

Ce produit est considéré comme dangereux selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Il s'agit là de l'interprétation du risque présenté par le produit pour les travailleurs fournie par l'Occupational Safety and Health Administration.

### Titre 3 de la SARA :

Articles 311/312 Classements (40 CFR 372) : Ce produit est un produit chimique dangereux selon le règlement 29 CFR 1910.1200, et est classé dans la catégorie des produits présentant un risque physique immédiat ou différé d'inflammabilité et de préjudice pour la santé. Catégorie Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA). En vertu de cette loi, tout déversement de substance dangereuse doit être signalé aux autorités compétentes.



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 11/6/18 Version n° 02 Remplace la version (9/13/16)

**Statut TSCA :** Tous les composants chimiques de ce produit sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'obligation d'y être énumérés. .

**SIMDUT :** Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC), et la FS contient toute l'information exigée par le RPC.

**PROPOSITION 65 (CA) :** Attention: Cancer et dommages à la reproduction –  
[www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## 16. Autres renseignements

La présente FS a été préparée conformément aux normes GHS Rev04 (2011) : U.S. OSHA, CMA, ANSI, aux normes canadiennes SIMDUT, et aux directives européennes applicables en la matière.

Date de préparation/révision : 11/6/18

Remplace : (9/13/16)

À notre connaissance, les renseignements contenus dans le présent document sont jugés exacts. Les données figurant ci-dessus n'impliquent cependant aucune garantie, explicite ou implicite, de quelque sorte que ce soit. La détermination finale du caractère approprié de toute substance incombe exclusivement à l'utilisateur. Toutes les substances présentent des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'ils constituent les seuls risques qui existent.